

Publié le : **02 AVR. 2021**
Présents : 34
Représentés : 5
Absents :
Pour : 39
Contre :
Abstention :
CONSEIL MUNICIPAL DU : 31 MARS 2021
DELIBERATION N° : 14355
DGA DE SECTEUR : CAROLE CONDAT
SERVICE : ENFANCE SCOLAIRE
AFFAIRE SUIVIE PAR : FRANCINE DUCROT

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE COMMUNALE
A L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES DANS LE CADRE D'UN PROJET
SPECIFIQUE
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques Sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville réunie le 16 mars 2021,

CONSIDERANT l'élaboration de divers projets culturels, sportifs et autres visant à favoriser les besoins éducatifs dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville,

CONSIDERANT que la Municipalité souhaite soutenir financièrement cette initiative après consultation du dossier présenté et avis favorable de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer une subvention relative au projet de Résidence Territoriale Artistique et Culturelle « VILLES LABORATOIRES » que porte l'école Jean Jaurès avec la Compagnie Sabdag pour un montant total de **1 500.00€**,

DECIDE de verser cette aide à la coopérative de l'école concernée,

DIT que la dépense correspondante est inscrite à l'imputation 65744 au budget communal.

Pour extrait conforme,


Frédéric PETITTA,

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****SÉANCE DU 31/03/2021**

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, les membres composant le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 25 mars 2021, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Eléonore MORENO, Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, , Norman PANter, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jérémy SIMON, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI, Chantal LORIC, Yassin LAMAOU, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Mme Carcasset), Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. Petitta), Naïma FERROUDJI (pouvoir à M. Ouarem), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à M. Esnault), Farah QADHI (pouvoir à M. Panter).

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 34

représentés : 5

absents :

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance